

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2024

FINANCEMENT DES ENTREPRISES - (N° 2662)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 13

Alinéa 39

Remplacer les mots :

douzième ligne

par les mots :

treizième ligne

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel pour modifier la bonne ligne du tableau du second alinéa du I des articles L. 742-8 et L. 743-8 du texte adopté par la commission mixte paritaire.